

REAMENAGEMENT DE LA T9 ENTRE PONT-DE-LA-MORGE ET SION

MD1

MOBILITE DOUCE / CONTHEY, SION

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

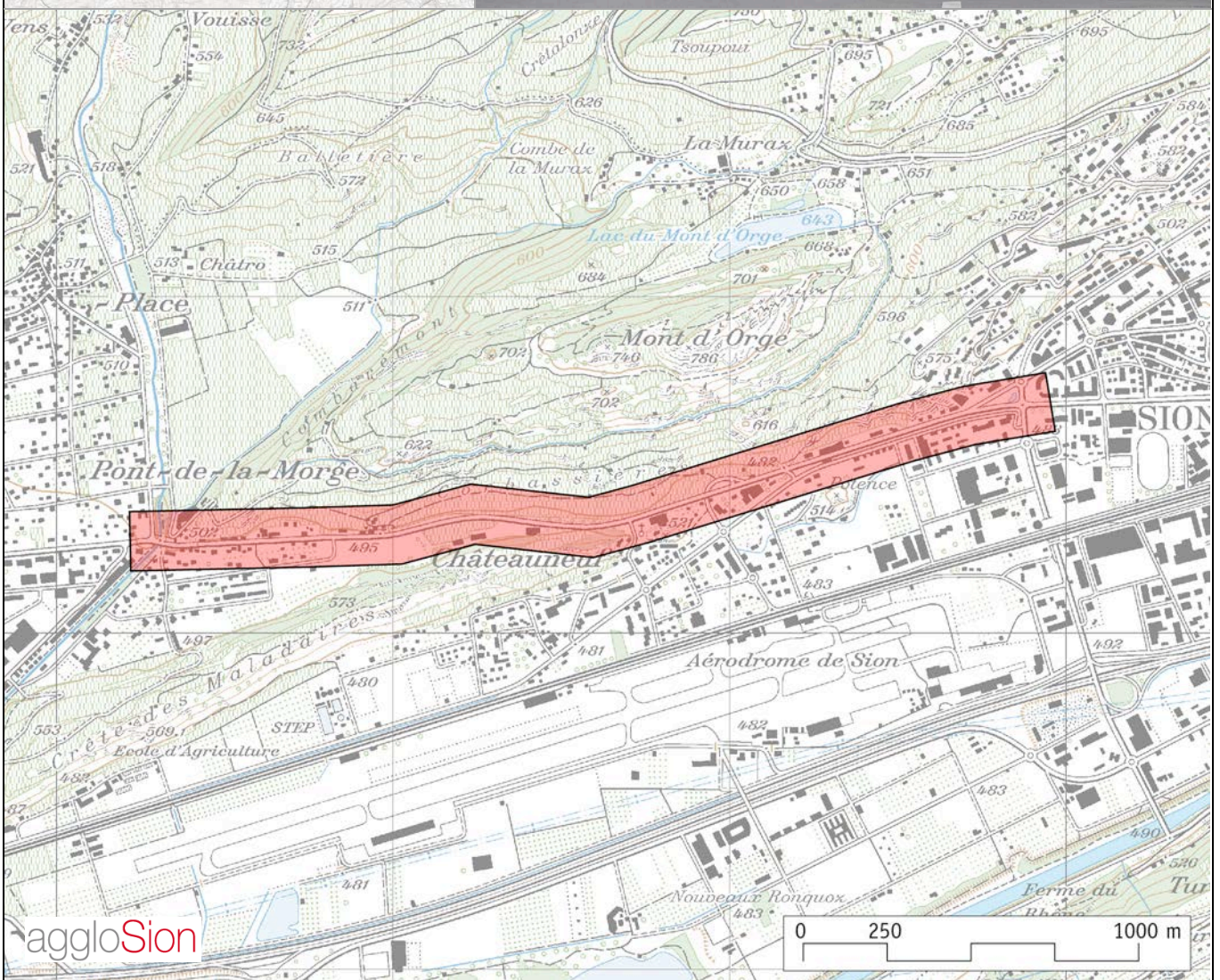
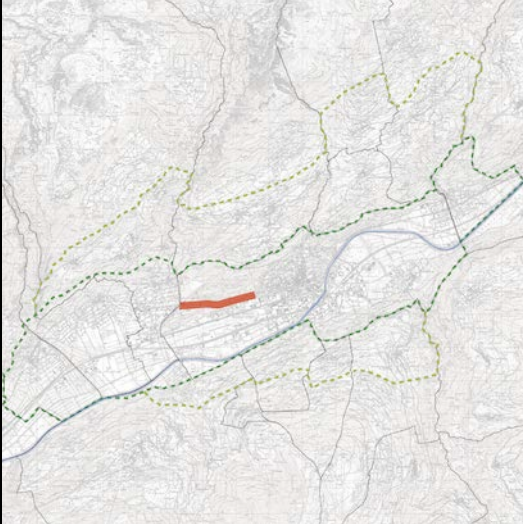
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Sion

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



Etat actuel

Cet axe cantonal principal de plaine (VS T9) est emprunté par près de 17'000 véhicules par jour (2009) entre Pont-de-la-Morge et l'entrée de Sion. Il s'agit de la liaison directe entre les deux pôles principaux de l'agglomération. La circulation est très dense particulièrement aux heures de pointe, rendant la circulation des transports publics et des cyclistes problématique. Le tronçon est limité à 70 km/h. Deux bandes cyclables sont marquées sur la chaussée. La sécurité des cyclistes reste cependant problématique compte tenu de l'importance du trafic et des vitesses pratiquées.

Objectifs

Améliorer la circulation des transports publics.
Renforcer l'attractivité et la sécurité de la liaison cyclable.
Garantir la capacité de l'axe routier.

Description

La largeur de la route cantonale est réduite et une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée. En entrée de ville et à l'approche du secteur commercial de Conthey, la priorité est accordée aux transports publics. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

Opportunité

L'amélioration des conditions de circulation des cyclistes et des transports publics est un des objectifs prioritaires du projet d'agglomération.

Utilité

CE1: offre une liaison de mobilité douce directe, confortable et sûre entre les deux pôles principaux de l'agglomération.
CE2: renforce l'attractivité du pôle Ardon-Vétroz-Conthey comme lieu d'habitat et de travail.
CE3: améliore la sécurité de tous les usagers, et notamment des cyclistes.
CE4: diminue le trafic en augmentant l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce, réduisant ainsi les nuisances environnementales.

TJM (max)	2009 : 15'800 vhc./j.	2025 estimé sans PA : 2025 : 21'700 vhc./j.
Coûts d'investissement	Fr. 1'960'000.-	Priorité A (2015-2018)
Mise en œuvre	<p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la mise en place d'infrastructures cyclables sûres et fonctionnelles sur cet axe ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2012-2013: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet 2014: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2014</p> <p>Début des travaux : 2015</p> <p>Mise en service : 2016</p>	Références Accès au centre-ville des deux-roues légers, axe est et ouest, Transportplan, 2010.